

Ce qui compte, ce n'est pas la vérité, c'est le sentiment de vérité

A la veille du lancement en grandes pompes des « Etats généraux » de la justice, que quelques « persifleurs » pourraient s'aviser de rapprocher des « chantiers de la justice » déjà réalisés en début de quinquennat et dont il est ressorti tout sauf ce que demandaient les professionnels du terrain, le garde des Sceaux entend dresser le bilan des avancées budgétaires pour la justice judiciaire dont – il ose le dire – il est FIER. Tellement fier qu'il nous l'affirme : « on est pas loin du bon chiffre »¹ et « la justice a les moyens de travailler »² - rien que ça. Les fonctionnaires de greffe qui croulent sous les piles et font tellement d'heures supplémentaires qu'ils ne parviennent plus à se les faire payer apprécieront. Les magistrats « qui ont les mains dans le cambouis », dont le ministre aime tant parler alors qu'il ne les voit jamais au regard des programmes de ses visites en juridiction, ceux qui frisent le burn-out et se désespèrent tous les jours sur la perte de sens de leur métier tant la justice rendue manque en qualité - apprécieront aussi.

Pourtant, comme chacun sait, les chiffres sont là. A la condition toutefois d'utiliser les vrais. Et de ne pas en occulter certains...

Les effectifs de greffe tout d'abord, car sans eux l'augmentation des postes de magistrats n'a aucun sens, les audiences ne pouvant se tenir et les décisions rendues ne pouvant être exécutées. Le ministre nous le dit, nous sommes passés de 9332 greffiers en 2018 à 10172 en 2021. Cependant, les greffiers ne constituent pas à eux seuls les effectifs des fonctionnaires de greffe. Ainsi, pour l'année 2022, quand le ministre annonce 47 postes supplémentaires de greffiers (catégories B), en réalité toutes catégories de personnels confondues (catégories A, B et C), ce sont 10 fonctionnaires de greffe en moins dans les tribunaux³.

Qu'importe, ce qui compte, nous dit le ministre, c'est que le taux de vacance dans les greffes est descendu à un peu moins de 6 %. La question c'est de savoir comment. Par quelques créations d'emploi certes, mais aussi par des suppressions de postes. Ainsi, entre 2019 et 2021, ce sont 126 postes supprimés dans les greffes sur la circulaire de localisation des emplois, en dépit des besoins de création de postes exprimés⁴.

Quant aux magistrats, le chiffre de « 650 de plus sous cette mandature »⁵ ressort *grosso modo* de la différence entre les effectifs réels de 2021 et 2017 tels que le ministère les publie sur l'intranet⁶, ce qui résulte en partie, au regard de la durée de formation, des créations d'emplois décidées sous la

1 Eric Dupond-Moretti, Face à BFMTV le 4 octobre 2021

2 Eric Dupond-Moretti, Audition par la commission des lois de l'Assemblée nationale le 13 octobre 2021

3 Source : [projet annuel de performance pour la mission justice](#), tableau « Evolution des emplois » page 63.

4 Source : Circulaires de localisation des emplois de greffe 2019 et 2021

5 Eric Dupond-Moretti, Face à BFMTV le 4 octobre 2021

6 9090 magistrats au 1^{er} janvier 2021, 8427 au 1^{er} janvier 2017, soit 663 magistrats de plus dans le corps, tous n'étant néanmoins pas en activité en juridiction.

précédente mandature. Si l'on parle de créations ordonnées sous le quinquennat actuel, ce sont au total 401⁷ créations d'emplois budgétaires de magistrats qui devraient être réalisées, soit moins que sous le précédent quinquennat où 561 emplois de magistrats avaient été créés⁸. Certes, avec 9090 magistrats au 1^{er} janvier 2021, ils n'ont jamais été aussi nombreux. Toutefois, seuls 8399 d'entre eux travaillent en juridiction et ces chiffres sont à examiner à la lumière de la situation de la justice française, sous-dotée depuis des années, même si le ministère se garde bien de faire aboutir les travaux pour établir un référentiel permettant de mesurer précisément les besoins, comme la Cour des comptes le réclame pourtant depuis plusieurs années. Avec 10,9 juges et 3 procureurs pour 100.000 habitants en 2018, la France est toujours très loin d'atteindre la médiane européenne de 17,7 juges et 11,2 procureurs, sans même parler de rejoindre le niveau de pays dont la richesse est similaire à la nôtre comme la Belgique ou l'Allemagne, selon le rapport de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice sorti en 2020.

Au rythme de 50 créations de postes de magistrats par an comme ces 3 dernières années, nous en avons pour 2 siècles (et ce n'est pas un abus de langage)... Alors, de là à parler de « bon chiffre », peut-être qu'un petit rattrapage en mathématiques s'impose...

7 Source : Sommes des chiffres renseignés dans le tableau « Evolution des emplois » du programme justice judiciaire des rapports annuels de performance 2018 à 2020 et des projets annuels de performance 2021 et 2022.

8 Source : Sommes des chiffres renseignés dans le tableau « Evolution des emplois » du programme justice judiciaire des rapports annuels de performance de 2013 à 2017.